RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

Liberté
Égalité
Fraternité

ILE-DE-FRANCE
onisep

© Mehrak/Onisep

MÉMENTO DE LA POLITIQUE RÉGIONALE D'ORIENTATION

1 Mettre en œuvre une politique d'orientation dans chaque établissement en faisant de l'orientation une compétence partagée par tous

2 Renforcer le maillage territorial et les liens avec les acteurs de proximité

3 Consolider le continuum bac-5/+3

4 Conforter une culture commune de l'orientation par la formation des acteurs

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

onisep

RESSOURCES POUR LES CLASSES DE COLLÈGE ET DE LYCÉE

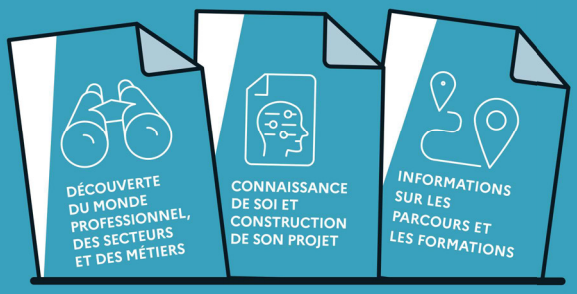

➔ Séquences pédagogiques

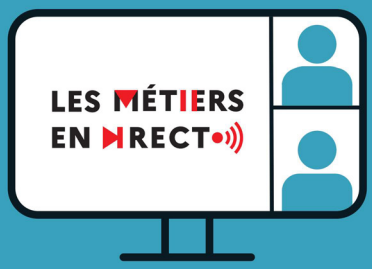

➔ Des échanges avec des professionnels sur leurs métiers et parcours

POUR ACCOMPAGNER VOS ÉLÈVES DANS LEURS PROJETS D'ORIENTATION

PRATIQUES PÉDAGOGIQUES

➔ Des webinaires, des parcours M@gistère

➔ Éclairages d'experts sur le processus d'orientation

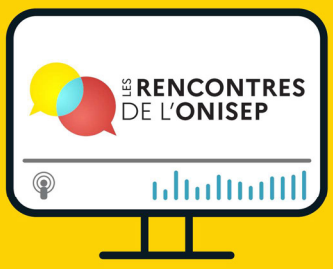

➔ Retours d'expériences d'acteurs de l'éducation et de l'orientation

Retrouvez nos catalogues de ressources pédagogiques et toutes les informations sur **onisep.fr/Equipes-educatives**

33194

RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

Liberté
Égalité
Fraternité

< ÉDITO >

Au cœur de nos réformes, l'orientation est un enjeu central de la politique menée en région académique. Elle porte une ambition forte : augmenter le niveau de qualification de chaque jeune francilien, favoriser sa réussite et son insertion sociale et professionnelle.

Cette ambition suppose l'implication de tous, équipes pédagogiques et psychologues de l'éducation nationale, du collège jusqu'en terminale, dans une démarche partenariale, formalisée, cohérente, progressive et lisible au sein de chaque établissement. Elle doit permettre d'accompagner chaque élève pour qu'il puisse construire une véritable compétence à s'orienter, tout au long de son parcours, à travers une complémentarité dans les actions proposées et dans le cadre des heures réglementaires dédiées à l'orientation. Elle s'appuie également sur la mobilisation des acteurs du monde économique, professionnel, associatif et institutionnel dans une logique de territoire et de réseaux. Elle associe enfin les familles dans une démarche éducative et collaborative.

La Région épaule la région académique et ses académies dans cette démarche. La loi du 5 septembre 2018 « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » lui a en effet donné de nouvelles compétences en matière d'information sur les métiers et les formations. Cette loi permet une mise en complémentarité des différents acteurs grâce à un partage clair des compétences avec l'Etat, notamment à travers la mise à disposition d'une banque de partenaires labellisés pouvant intervenir dans votre établissement pour faire découvrir des métiers et des formations aux élèves.

Le renforcement de l'accompagnement à l'orientation est un défi majeur que nous avons à relever ensemble. C'est d'autant plus vrai que nous traversons une période marquée par des fragilités sociales exacerbées. Cet accompagnement doit contribuer à favoriser une orientation éclairée vers les différentes voies d'excellence ainsi que vers les filières qui recrutent, tout en veillant à lutter contre les déterminismes sociaux et les choix genrés. Il doit permettre de susciter la curiosité et l'étonnement, à travers des nouvelles modalités d'accompagnement aux choix, mais également de développer l'ambition de nos élèves qui ont trop souvent tendance à s'autocensurer. Notre objectif : leur ouvrir le champ des possibles.

Pour cela, les différents temps forts qui ponctuent l'année scolaire favorisent plus particulièrement les rencontres et interactions avec le monde professionnel comme avec l'enseignement supérieur. Ils contribuent ainsi à faire évoluer les représentations parfois très marquées des élèves, des équipes pédagogiques et des familles.

Enfin, de même que le manque de confiance en soi peut impacter les choix d'orientation d'un élève vers des parcours de réussite, le manque de mobilité amène une partie des jeunes à privilégier la proximité géographique, souvent au détriment de parcours plus adaptés à leur motivation. La mise en œuvre d'un véritable parcours mobilité en région académique doit permettre de lever ces freins à la mobilité, très fortement corrélés aux déterminismes sociaux et territoriaux.

Nous savons pouvoir compter sur votre engagement et de celui de vos équipes et vous en remercions vivement.

Christophe Kerrero
Recteur de la région académique d'Ile-de-France, Recteur de l'académie de Paris, Chancelier des universités

Charline Avenel
Rectrice de l'académie de Versailles

Daniel Auverlot
Recteur de l'académie de Créteil

1 Mettre en œuvre une politique d'orientation dans chaque établissement en faisant de l'orientation une compétence partagée par tous

Objectif : définir une politique d'orientation à l'échelle de chaque établissement pour permettre à l'ensemble de la communauté éducative d'engager de façon cohérente, concertée et progressive un plan d'accompagnement à l'orientation pour tous les élèves. Ce plan d'actions est notamment développé dans le cadre des heures dédiées.

L'accompagnement à l'orientation doit permettre à chaque élève de construire progressivement des compétences à s'orienter afin de l'amener à être acteur de son parcours scolaire et professionnel.

L'instauration des heures dédiées du collège au lycée, de modules en lycées professionnels, de temps forts nationaux (semaines de l'orientation, printemps de l'orientation, semaine des lycées professionnels, etc) s'inscrit dans cette dynamique. Dans un dialogue avec la famille, il s'agit de permettre à tous les élèves de bénéficier sur l'ensemble de leur scolarité de temps individuels et collectifs, encadrés ou en autonomie qui vont leur permettre d'élaborer leur projet personnel.

Pilotée par le chef d'établissement, la mise en place d'une démarche cohérente et partagée par l'ensemble des acteurs est donc indispensable pour permettre de proposer un accompagnement à l'orientation au plus près des besoins de l'élève et de sa famille. Ainsi l'ensemble de la communauté éducative et plus particulièrement les professeurs principaux, professeurs documentalistes et psychologues de l'Education nationale, sous l'impulsion du chef d'établissement et en lien avec le directeur de CIO, contribuent à élaborer une politique d'orientation dans chaque établissement.

Un premier diagnostic est d'abord établi, en prenant en compte les spécificités de l'établissement, ses ressources internes et externes et les actions déjà

CHIFFRES CLÉS

L'accompagnement à l'orientation est intégré dans le cadre d'heures dédiées à l'orientation aux différents niveaux :

- au collège : 12 heures annuelles en classe de quatrième et 36 heures annuelles en classe de troisième ;
- au lycée général et technologique : 54 heures annuelles ;
- en voie professionnelle sous statut scolaire : 265 heures sur trois années. En classe de terminale professionnelle, les élèves choisissent de suivre soit le module de préparation à l'insertion professionnelle, soit le module de préparation à la poursuite d'études selon leur projet.
- En CAP sous statut scolaire : 192,5 heures sur deux années.

mises en place. Sur la base de ce diagnostic, des objectifs opérationnels et des modalités de mise en œuvre sont collectivement définis. Ils font l'objet d'une formalisation pluriannuelle dans le cadre du volet orientation du projet d'établissement.

Ce volet orientation présente notamment les objectifs retenus et les moyens mis en œuvre pour les réaliser, en s'appuyant sur le réseau des cordées de la réussite ainsi que sur les dynamiques des cités éducatives qui permettent de fédérer les acteurs autour du parcours éducatif du jeune. Le volet orientation encadre également la mise en place d'actions d'information concertées avec la Région et ses partenaires. Co-construite, la stratégie pédagogique et éducative élaborée permet à chacun des acteurs de l'établissement et des partenaires extérieurs de situer son action dans le cadre défini. Enfin, le volet orientation fait l'objet d'une communication auprès des équipes éducatives, familles, élèves et partenaires impliqués et est évalué à partir des indicateurs retenus lors de sa phase d'élaboration. Il est en interaction avec le processus d'évaluation de l'établissement et le contrat d'objectifs.

Le déploiement de cette stratégie d'accompagnement s'articule sur le temps du parcours de l'élève, à l'échelle de sa scolarité et pour chaque année scolaire, dans sa spécificité. Il aborde par ailleurs les trois axes stratégiques du parcours avenir : découvrir le monde professionnel et économique et les métiers, découvrir les différentes voies de formation et élaborer son projet d'orientation scolaire et professionnelle.

< Ressources >

- **Ressources régionales pour les équipes éducatives ONISEP-DRAIO :** film annuel des heures dédiées à l'orientation personnalisable par niveau.

En complément des 4 catalogues qui recensent l'ensemble des séances et séquences pédagogiques mises à disposition des équipes éducatives pour mettre en œuvre une stratégie d'accompagnement des élèves, l'Onisep en lien avec la délégation régionale académique à l'information et à l'orientation d'Ile-de-France propose un déroulé de l'année scolaire sur les 10 niveaux de la 4ème à la terminale. Ces films annuels proposent une série d'activités pédagogiques essentielles pour chacun des niveaux. Ils permettent aux enseignants d'inscrire leurs activités dans une logique de progression pédagogique. Chaque établissement, chaque professionnel en charge de l'accompagnement des élèves peut s'approprier cet outil. A cette fin, il dispose de cases vierges personnalisables qui permettront d'indiquer le nom de l'établissement et la classe, les objectifs du volet orientation du projet d'établissement et d'ajouter des activités ou des évènements organisés localement.

https://www.onisep.fr/Equipes-educatives/Region/Films-annuels-de-l-horaire-dedie-a-l-orientation-en-Ile-de-France/

- **Guide méthodologique** « Elaborer le volet orientation en 4 étapes »
https://view.genial.ly/61a73cf1238e570d68fb8309

> Focus sur <

- La capacité à s'orienter : elle suppose d'avoir confiance en soi, en sa capacité d'agir positivement sur son destin et de résoudre les problèmes qui se présentent ; d'être en mesure de gérer l'incertitude inhérente à la situation de projet, de susciter et de saisir positivement les opportunités ; d'être en mesure de donner du sens à ses choix (ou non choix) et aux événements (positifs ou négatifs) qui jalonnent son parcours. Une démarche centrée sur les capacités d'adaptation et de saisie des opportunités dans un contexte incertain sera privilégiée. Cela suppose de dédramatiser la question du choix et du non choix en luttant notamment contre le mythe du « métier idéal » qui amène certains élèves à vivre comme dramatique une orientation ou une affectation non conforme à leurs souhaits.

- L'expérimentation orientation 360° : conduit dans 6 collèges franciliens, ce nouveau dispositif de médiation permet aux élèves de construire leur Parcours Avenir en s'appuyant sur les technologies immersives de réalité virtuelle pour renouveler les représentations des métiers. L'expérimentation orientation 360° est l'occasion pour les élèves de vivre une expérience inédite, diversifiée et impliquante en parcourant de multiples univers professionnels en peu de temps, sous une forme ludique.

Objectifs prioritaires :

> Intégrer l'accompagnement à l'orientation dans la vie de l'établissement en en faisant un axe de travail du conseil pédagogique.
> Déployer et formaliser les heures dédiées à tous les niveaux dans tous les établissements (en accentuant les actions consacrées à la découverte de la voie professionnelle).
> Inscrire les heures dédiées dans le calendrier annuel des élèves.

2 Renforcer le maillage territorial et les liens avec les acteurs de proximité

Objectif : favoriser la lutte contre les stéréotypes et les choix d'orientation genrés à travers différentes rencontres ponctuant le parcours de l'élève avec des professionnels mais également avec des pairs pour faire évoluer plus efficacement ses représentations sur les formations comme sur les métiers.

Les récentes réformes ont conduit à penser différemment les formations, en réaffirmant la personnalisation et la diversité des parcours et insistant sur la place du monde économique et professionnel dans le développement des compétences des élèves, dans une optique de formation tout au long de la vie.

Dans le cadre des heures dédiées à l'orientation, il est essentiel que les entreprises interviennent auprès des jeunes pour les informer sur leurs métiers, pour déconstruire certains préjugés et pour échanger autour des compétences actuelles et futures. Ces interventions en présentiel ou dans le cadre de la réalité augmentée permettent ainsi de donner les clés de compréhension du monde dans lequel les jeunes vont travailler, s'épanouir, s'investir, monter des projets, entreprendre collectivement et individuellement.

C'est pourquoi, chaque année et dès le collège, des **rendez-vous réguliers avec des professionnels, plus particulièrement sur les métiers insérants et peu attractifs,** ponctueront l'année scolaire.

Dans le cadre des réseaux d'établissements au sein d'un district ou d'un bassin, **toute forme d'interaction entre pairs sera également privilégiée** (lycéens vers les collégiens, étudiants

CHIFFRES CLÉS

- 110 partenaires labellisés par le comité de labellisation régional pour intervenir dans les établissements franciliens. Plus de 78% des offres de services sont gratuites.
- 32 universités ou grands établissements, une quarantaine d'écoles d'ingénieurs, une vingtaine d'écoles d'art et d'architecture et des dizaines d'écoles de commerce en Ile-de-France.
- 5 campus des métiers et des qualifications (Aéronautique et spatial et industrie 4.0) dont 4 avec le label excellence (Métiers d'arts et Patrimoine ; Santé autonomie bien vieillir ; Métiers de la sécurité ; Métiers d'art et du design) et 10 projets supplémentaires de CMQ prévus pour 2024.
- 131 projets labellisés cordées de la réussite en 2021-2022.
- 95 demandes de financement sur le budget d'autonomie des lycées d'actions d'information et d'orientation auprès de la Région Ile-de-France.

© Philip Harvey/Onisep

vers les lycéens) afin de partager les expériences vécues, de valoriser les démarches de projets et de faire découvrir les nouvelles technologies utilisées dans les formations et les métiers.

De la même manière, au sein du district ou du bassin, les **partenariats entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur** (universités, grandes écoles, IUT) seront déployés à travers des actions concertées favorisant les échanges et permettant aux élèves de mieux appréhender les contenus, les attendus et les débouchés des formations envisagées. Ces actions concrètes reposeront sur des séances immersives au cours desquelles les lycéens découvriront d'autres sites, de nouvelles organisations et méthodes d'enseignement tels que les cours magistraux en amphithéâtre, les travaux dirigés, les recherches en bibliothèque, les travaux de groupe, la pratique de l'oral.

Objectifs prioritaires :

> Développer des modalités de rencontres (type ORIENTOUR) dans tous les bassins et districts pour renforcer la connaissance des enseignants sur les formations professionnelles et technologiques.

> Permettre aux équipes éducatives, et plus particulièrement les professeurs principaux, de se former autrement en leur offrant des immersions concrètes dans le monde professionnel et économique.

> Co-construire avec les partenaires labellisés par le conseil régional et la relation école entreprise (MA2E et ingénieurs pour l'école), des actions favorisant des échanges réguliers entre les acteurs économiques et les élèves.

< Ressources >

- **Le portail régional oriane.info du conseil régional d'Ile-de-France :** il s'est enrichit d'un « espace pro », à disposition des équipes éducatives, sur lequel sont référencées des offres d'intervention dans les établissements. Il permet la mise en relation avec des structures proposant des actions en matière d'information sur les métiers et les formations. Ce nouveau service aide les chefs d'établissements et les enseignants à construire le programme des heures dédiées à l'orientation, en garantissant la qualité des interventions labellisées au niveau régional et la diversité des propositions (témoignage de professionnels, ateliers, visites d'entreprises, etc). Les interventions proposées sont majoritairement gratuites. Lorsqu'une participation financière est demandée, les tarifs sont précisément définis en amont de l'action.
https://www.oriane.info/espace-professionnel/offres-intervention

- **Un guichet unique** pour établir un lien entre éducation et entreprise : ecoleentreprise@ac-creteil.fr, ecoleentreprise@ac-versailles.fr, ecoleentreprise@ac-paris.fr

- **L'application PASSPRO :** ce dispositif d'information permet aux élèves de bénéficier d'entretiens d'information entre février et mai dans des établissements. Ces entretiens portent sur la découverte d'une formation professionnelle, d'un domaine professionnel ou de métiers.
https://extranet.ac-versailles.fr/preinscription-passpro/
https://www.ac-paris.fr/portail/jcms/p2_2204836/la-procedure-passpro-2021
https://externet.ac-creteil.fr/preinscription-passpro/

- **La plateforme Réponses U :** nouvellement mis en place au sein de la région Ile-de-France, ce service qualitatif d'orientation et d'insertion professionnelle permet de répondre aux questions des usagers sur l'orientation et la vie étudiante. Il est porté par l'Université Numérique Ile-de-France et alimenté par 11 établissements d'enseignement supérieur franciliens.
https://reponses-u.fr/

> Focus sur <

- Les **campus des métiers et des qualifications** (CMQ) : ils sont la traduction forte de liens développés au sein d'un réseau d'acteurs sur un même territoire proposant aux jeunes des parcours diversifiés et personnalisés au sein d'une filière, de formation initiale et continue, dans l'enseignement secondaire comme dans l'enseignement supérieur. Ils ont vocation à répondre aux défis des mutations de besoins de l'emploi en proposant des nouvelles approches de formation en identifiant les besoins en formations et en emplois.
https://www.iledefrance.fr/campus-metiers-qualifications

- Les **temps forts de l'année :** le printemps de l'orientation, reconduit chaque année au cours du mois de mars, de la 4ème aux 1ères GT avec un élargissement aux lycéens professionnels, ainsi que les semaines de l'orientation et les semaines thématiques de valorisation de la voie professionnelle et technologique, favorisent les rencontres et échanges avec les différents acteurs du territoire, tout en veillant à les articuler avec des activités dédiées à la connaissance de soi. Ces temps forts visent ainsi à développer les compétences à s'orienter des élèves.

- Le **nouveau dispositif des Cordées de la réussite :** il crée un continuum de la classe de 4ème à la Terminale, en faisant de l'accompagnement à l'orientation un réel levier d'égalité des chances. Il répond ainsi à l'ambition d'aider chaque élève à construire progressivement, en confiance, du collège au lycée, son propre parcours de réussite vers l'enseignement supérieur et les filières sélectives post bac.
https://www.cordeesdelareussiteparis.org/
https://www.ac-versailles.fr/les-cordees-de-la-reussite-122864
http://www.ac-creteil.fr/pid31237/cordees-de-la-reussite.html

3 Consolider le continuum bac-5/+3

Objectif : assurer ce continuum et permettre à chaque élève de réussir en l'accompagnant sur l'élaboration d'un projet :

- Garantir l'égale dignité de toutes les voies de formations et sortir de la hiérarchie des trois voies afin de proposer de réels parcours progressifs.

- Garantir l'égalité et l'équité pour tous en luttant contre les déterminismes sociaux, géographiques et de genre. Pour cela, il s'agira de partager avec les acteurs des indicateurs (statistiques genrées, taux de boursiers…) afin de permettre à tous, à chaque niveau du territoire de produire un diagnostic et de mettre en place des actions pour remédier aux stéréotypes.

> Valoriser la diversité des parcours

Que ce soit pour la voie professionnelle, générale ou technologique, il s'agit de permettre à tous les élèves de disposer de parcours variés et progressifs de réussite.

Une formation professionnelle plus attractive

Malgré tous les efforts, la voie professionnelle continue de se dégrader et souffre d'un déficit de notoriété auprès des élèves et des familles. Elle concerne majoritairement les garçons et les élèves de milieux plus défavorisés.

Afin qu'elle ne soit plus proposée comme une orientation par défaut, il est nécessaire qu'en amont de l'entrée en lycée professionnel, l'excellence de la voie professionnelle et la réussite de ces parcours soient connues par les élèves et leurs familles et portées par tous les acteurs de l'orientation. Pour cela, il faut à la fois communiquer en rendant visibles et lisibles les différents parcours et faire vivre par des immersions physiques et /ou virtuelles l'expérience de la voie professionnelle aux équipes éducatives de collège et à leurs élèves.

CHIFFRES CLÉS

> Voie professionnelle >

- 21,4% de demandes des familles Post 3ème vers la voie professionnelle (contre 30,1% au niveau national en 2021).
- 27,2% de décisions d'orientation post 3ème au niveau régional vers la voie professionnelle (contre 33,1% au niveau national).
- Ecart de 12,7 points en faveur des garçons concernant les décisions d'orientation vers la voie professionnelle au niveau régional (33,4% contre 20,7%).
- 43% des élèves franciliens de formation professionnelle sortis du système scolaire en 2018 et 2019 trouvent un emploi dans les 6 mois (contre 41,5% au niveau national). Ce taux d'emploi est plus important pour les femmes que pour les hommes (45,6% contre 40,4%) et pour les détenteurs d'un diplôme de BTS que de CAP (56,9% contre 30,5%). Le contrat à durée indéterminée représente près d'un emploi sur deux (46,7%) soit 10 points au-dessus du niveau national (36,7%). Par ailleurs, 48,4% des élèves d'Ile de France en année terminale de formation professionnelle (CAP, Baccalauréat professionnel, BTS) poursuivent leurs études l'année suivante.
- 62% des apprentis d'Ile-de-France sortant du système éducatif après la préparation d'un diplôme ont obtenu un emploi en 6 mois. Ce taux d'emploi est supérieur à 70% pour les apprentis ayant obtenu leur brevet professionnel ou leur BTS et proche de 60 % pour les apprentis détenteurs d'un baccalauréat professionnel ou d'un CAP. Plus d'un jeune sur deux obtient en Ile-de-France un contrat à durée indéterminée (59%) soit un peu plus de 3 points de plus qu'au niveau national. Il est plus fréquent chez les hommes que chez les femmes (61% contre 55%).

Une voie technologique redynamisée

Les chiffres témoignent des inégalités d'attractivité et de réussite entre les séries technologiques avec une hégémonie de la série STMG : il s'agit collectivement d'équilibrer les séries et de contenir l'orientation en STMG en en faisant non pas une orientation par défaut mais une véritable voie de réussite.

Les leviers

- Renforcer les passerelles : les changements de parcours entre les trois voies ou à l'intérieur d'une même voie de formation sont réaffirmés tout au long de la scolarité de l'élève. Ces passerelles apportent de la souplesse et de la fluidité à la scolarité car il ne s'agit pas de recommencer un nouveau cycle mais d'adapter la formation en faisant le diagnostic progressif des acquis et des manques de l'élève afin d'adapter son parcours et de sécuriser son cheminement par des passerelles montantes.

- Transformer le lycée comme lieu de vie et d'épanouissement en créant des tiers lieux de formation innovants ouverts à tous publics.

- Valoriser des parcours progressifs tout au long de la vie, en valorisant des compétences obtenues par l'hybridation des parcours : scolaire, apprentissage, formation continue, validation des acquis de l'expérience.

- Encourager et reconnaître les initiatives personnelles (objectifs du Parcours Avenir : « permettre [à l'élève] de développer son sens de l'engagement et de l'initiative ») : reconnaître et qualifier les compétences des élèves dans une démarche de formation tout au long de la vie, valider l'acquisition de ces compétences par des certification (PIX, Openbadge…). Les dispositifs MLDS peuvent aussi être de véritables temps d'acquisition de compétences transversales capitalisables afin de conduire à des parcours de réussite et d'insertion.

- Pour certains jeunes en rupture scolaire, il faut veiller à faire preuve d'agilité en créant des parcours individualisés de réussite.

< Ressources >

- **Inserjeunes :** cette application informatique mesure le taux d'insertion professionnelle dans les systèmes d'enseignement technique et de formation professionnelle.
https://www.inserjeunes.education.gouv.fr
https://www.ac-paris.fr/portail/jcms/p1_2011127/region-academique

- Ressources pédagogiques pour la voie professionnelle et technologique :
https://voie-professionnelle.ac-versailles.fr/semaine-des-lycees-professionnels
https://orientation.ac-creteil.fr/film-annuel/

CHIFFRES CLÉS

> Voie technologique >

- 17,3% de décisions d'orientation vers la 1ère STMG au niveau régional (contre 15,2% au niveau national en 2021).
- 14,6% de demandes d'orientation vers la 1ère STMG au niveau régional en 2021.
- 5,1% de décisions d'orientation en 1ère STI2D au niveau régional (contre 5,3% au niveau national).
- Les établissements qui ne proposent pas la série STMG présentent une augmentation de leur taux de demandes des familles et de décisions (+0,9 point pour les demandes et pour les décisions). Ces établissements montrent également des écarts entre le taux de demandes et le taux de décisions plus élevés que les établissements proposant la série STMG (+3,7 points en 2021 contre + 2,5 points pour les établissements proposant la 1re STMG).
- A la rentrée 2020, en terminale en Ile-de-France, on compte 13% de garçons en ST2S et 8% de filles en STI2D.

> Focus sur <

L'égalité filles-garçons : plus que jamais, la lutte contre les stéréotypes de genre est à réaffirmer dans toutes nos actions. Les filles demandent et obtiennent davantage la voie générale que les garçons et l'écart entre la demande et la décision d'orientation peut être très important en fonction des territoires.
En revanche pour la voie professionnelle, ce sont les garçons qui sont surreprésentés. Les filles investissent principalement les métiers de l'accompagnement et du soin à la personne, les garçons ceux de la production et du numérique. Ce constat est également valable pour les séries STI2D et ST2S en voie technologique.
Les académies s'engagent, en s'appuyant sur tous les acteurs de la communauté éducative, à co-construire au sein des classes et des établissements une culture de l'égalité et du respect de l'autre et à garantir à chaque élève, fille ou garçon, un traitement égal et une même attention portés à son parcours scolaire et à son orientation.

> Sécuriser les transitions de l'enseignement supérieur à l'insertion professionnelle

Sécuriser les parcours, c'est être en capacité d'assurer à chaque jeune, en fonction de ses compétences et de ses intérêts, un parcours de formation ambitieux, d'accompagner les choix des élèves, de créer les conditions d'une meilleure réussite dans l'enseignement supérieur et de préparer tous les élèves à leur insertion future.

La réussite de tous les élèves après le lycée est un enjeu majeur. Notre objectif partagé avec l'enseignement supérieur, est d'organiser la transition secondaire-supérieur, et de repenser l'information et l'aide à la décision des étudiants et des familles pour réduire les ruptures et réorientations constatées dès les premières années d'études supérieures. Aussi, une attention particulière doit être portée à l'accompagnement des jeunes issus des milieux les plus défavorisés pour leur permettre d'envisager des parcours ambitieux et diversifiés.

Le nouveau lycée est tourné vers l'enseignement supérieur. Il transmet une culture commune solide à tous les élèves grâce aux enseignements communs, répond mieux aux intérêts des lycéens et les accompagne de façon progressive dans la conception de leur projet lors de temps dédiés.

C'est en classe de terminale que les lycéens approfondissent leurs connaissances dans le cadre des enseignements disciplinaires en vue de l'obtention du baccalauréat, finalisent leurs choix et se préparent à l'entrée dans l'enseignement supérieur.

Le nouveau lycée doit permettre un accès équitable à l'information pour tous. Il est par conséquent de la responsabilité des équipes éducatives de mettre tout en œuvre pour que tous les lycéens puissent bénéficier au sein de leur établissement, d'un accompagnement organisé et structuré tout au long de leur parcours.

Consolider les transitions, c'est aussi sécuriser le parcours des élèves ayant suivi une formation professionnelle ou technologique, pour lesquels le risque de rupture est plus prégnant lorsqu'ils s'engagent vers un parcours universitaire long.

La loi ORE prévoit différentes mesures de démocratisation sociale visant à favoriser l'orientation des bacheliers professionnels et technologiques vers les filières courtes de l'enseignement supérieur, tout en accompagnant la continuité pédagogique :

- Le dispositif d'expérimentation « Bac pro / BTS » : son objectif est de prioriser les candidatures sur la base de l'avis favorable donné par le chef d'établissement d'origine. Un groupe spécifique « Bac pro » est dorénavant constitué dans chaque formation STS proposée sur la plateforme Parcoursup.
- Le taux minimum de boursiers, augmenté de 2 points supplémentaires par rapport à la demande sociale, porte l'objectif d'encourager la mobilité sociale.
- Le taux minimum de bacheliers professionnels retenus pour favoriser leur admission en BTS, convergents par spécialité sur le territoire francilien et très récemment, dans le cadre de la réforme des BUT, le taux minimum de bacheliers technologiques retenus et harmonisés par spécialité sur le territoire francilien pour favoriser leur admission en BUT.

En parallèle de ces dispositions, il est essentiel, notamment pour les élèves de la voie professionnelle de renforcer l'accompagnement personnalisé en organisant pédagogiquement les modules d'accompagnement à la poursuite d'études et à l'entrée dans le monde du travail comme le prévoit la transformation de la voie professionnelle.

CHIFFRES CLÉS

- 89,8% est le taux de lycéens de terminale franciliens ayant eu au moins une proposition lors de la campagne Parcoursup 2021.
- 42% de places réservées pour les bacheliers professionnels en 2021.
- 87,6% de lycéens boursiers franciliens ont reçu une proposition d'admission en 2021, soit un taux d'admis passé de 20% en 2018 à 25% en 2021.
- +7,4% de bacheliers technologiques franciliens ont obtenu une proposition d'admission en BUT en 2021 et +4% de bacheliers technologiques franciliens ont accepté une proposition d'admission en IUT entre 2019 et 2021.
- Un taux cible de 50% de bacheliers technologiques en IUT depuis la rentrée 2021.

Dans ce cadre, les formations tournées vers les métiers d'avenir et « insérants » présentes pour beaucoup dans les campus des métiers et des qualifications, devront être mises en avant. Il en va de même pour les formations Bac+1 comme les formations complémentaires d'initiative locale (FCIL), les « Formations supérieures de spécialisation » ou les mentions complémentaires de niveau 4.

< Ressources >

- **ORACCLE** (Orientation Régionale pour l'Accompagnement du Continuum Lycéens – Etudiants) : ce projet PIA à dimension régionale est construit pour faciliter le continuum -3 +3. Il a pour enjeu de créer un véritable écosystème de l'orientation en Ile-de-France autour de 3 objectifs majeurs : fédérer les acteurs de l'orientation, mutualiser les ressources et renforcer l'accompagnement au choix. Les cibles sont les lycéens, les étudiants et leurs familles, les enseignants (secondaire et supérieur), et partenaires et professionnels de l'orientation et de l'insertion.

« Mon projet dans le sup en 180 secondes » est un des dispositifs phares d'ORACCLE.

https://oraccle.fr

> Focus sur <

- **Le label « Formation supérieure de spécialisation » :** il est attribué aux formations dispensées au sein d'un établissement d'enseignement supérieur conduisant à un diplôme d'établissement et conçues principalement dans un objectif d'insertion professionnelle, plus particulièrement dans des emplois émergents ou des filières en tension.

Le nombre de candidatures en FSS augmente, il est élevé dans les domaines de l'informatique et de la sécurité informatique, de l'initiation à l'entrepreneuriat, de l'encadrement et de l'administration sportive des territoires ainsi que dans les formations aux métiers et concours de la gendarmerie.

Objectifs prioritaires :

> Tendre vers un rééquilibrage filles-garçons dans les orientations genrées en ayant des actions volontaristes pour l'accès des filles en STI2D et des garçons en ST2S.

> Permettre aux élèves de faire un choix d'orientation vers la STMG positif et non un choix par défaut.

> Accompagner le parcours des élèves en situation de handicap du collège au lycée leur permettant de valoriser leurs compétences et de préparer leur insertion professionnelle.

> Structurer les modules d'accompagnement à la poursuite d'études et à l'insertion professionnelle en lycée professionnel en collaboration avec les corps d'inspection ; porter une attention particulière aux contenus proposés dans le module insertion afin d'en faire un véritable outil favorisant l'entrée dans le monde professionnel.

> Accompagner la mise en place de parcours individualisés et de passerelles pour éviter les ruptures, au sein de la voie professionnelle et de 2nde GT vers la voie pro.

> Développer davantage de partenariats entre les réseaux d'établissements du second degré et les établissements d'enseignement supérieur et favoriser la « mise en relation pédagogique » entre les équipes éducatives.

> Avec l'appui du Réseau Handicap Orientation, préparer très en amont le parcours des élèves en situation de handicap vers l'enseignement supérieur.

> Impulser des associations d'anciens élèves au sein des établissements pour renforcer les dispositifs de mentorat.

> Soutenir l'ambition des élèves dans l'élaboration de leur projet d'orientation et le choix des formations, notamment pour les élèves issus des PCS les moins favorisées.

> Sécuriser les parcours des élèves de Bac pro en BTS pour leur permettre l'accès au diplôme.

4 Conforter une culture commune de l'orientation par la formation des acteurs

Objectif : favoriser la connaissance et la compréhension mutuelle de l'orientation, compétence partagée par un ensemble d'acteurs, en renforçant la formation à tous les échelons.

L'encadrement

Au regard des ambitions scolaires et éducatives des réformes des lycées et du continuum Bac-5/+3, la formation des cadres s'inscrit dans une logique continue de développement professionnel. Les moyens mis en oeuvre sont le renforcement des pratiques managériales permettant d'adapter les pratiques à la variété des situations professionnelles, et la prise en compte des évolutions de tous ordres, notamment partenariales et territoriales pour réduire les inégalités scolaires et éducatives :

- Séminaires et colloques nationaux pour renforcer les points de convergence entre les acteurs du secondaire et du supérieur notamment dans le pilotage.
- Formations inter-catégorielles proposées dans les PAF et déployées au niveau des bassins.
- Accueil des nouveaux personnels à la prise de fonction.
- Outiller les personnels en leur présentant les ressources pédagogiques pour mener les actions d'accompagnement à l'orientation d'un point de vue technique et pédagogique.
- Mise à disposition de supports d'accompagnement pour la réalisation des opérations techniques des campagnes d'orientation et d'affectation pré et post bac (vademecum, capsules vidéo, FAQ, webinaires, outils interactifs…).
- Accompagnement des nouveaux personnels administratifs en charge des procédures d'orientation et d'affectation au sein des EPLE.
- Actions de formation à destination des psychologues de l'Education nationale pour renforcer leur expertise auprès des équipes de direction et des équipes pédagogiques (formation régionale des néo contractuels, formation à la gestion de crise, maitrise des outils psychotechniques, posture de conseil auprès du chef d'établissement…).

© Mehrak/Onisep

Les équipes éducatives et pédagogiques

L'accompagnement à l'orientation du collège au lycée général et technologique et professionnel s'inscrit dans le développement de compétences transversales, et notamment la compétence à s'orienter au sein des disciplines :

• Webinaires thématiques : déploiement des heures dédiées.

• Espace ressources pédagogiques sur les sites des SAIO.

• Elaboration et présentation de ressources et outils pédagogiques en lien avec l'ONISEP Ile-de-France.

• Accompagnement partenarial d'équipes pédagogiques dans le cadre d'actions expérimentales (Orientation 360, expérimentation outils ONISEP…).

• Sélection et diffusion de ressources et actions proposées par des partenaires notamment dans le cadre de semaines thématiques (école entreprise, de l'industrie, Printemps de l'orientation, des lycées professionnels…).

• Une édition rénovée des « lundis de la Sorbonne » désormais ouverte aux enseignants.

• Formations permettant aux équipes de s'approprier les thématiques sur les stéréotypes géographiques, sociaux et de genre pour les intégrer dans leur pratique.

L'instance du CAVL

Les CVC et CVL doivent être associés dans l'élaboration et l'organisation d'évènements sur l'orientation au sein de l'établissement.

Les familles

Rendre l'information lisible, accessible et compréhensible pour les parents est essentiel afin d'accompagner au mieux les parents, qui sont des acteurs essentiels de l'orientation scolaire de l'enfant :

• Organisation de conférences, master class, webinaires thématiques à destination des familles.

• Accompagnement des parents dans la compréhension des procédures d'orientation et d'affectation.

• Utiliser les espaces et temps de rencontres dédiés avec les parents (espace Parents, entretiens d'orientation concertés etc..) pour les accompagner dans le processus et les procédures d'orientation.

< Ressources >

- PNF Pilotage de l'accompagnement à l'orientation organisé par la DGESCO en juin 2020
https://www.onisep.fr/Equipes-educatives/L-orientation-dans-l-etablissement/Piloter-l-orientation-en-EPLE

- Vadémécum collège-lycées GT –lycée professionnel
https://eduscol.education.fr/800/orientation-priorites-et-perspectives

- Onisep : www.horizons2021.fr,
http://terminales2020-2021.fr/
https://www.onisep.fr/Equipes-educatives/Ressources-pedagogiques/Deux-plateformes-numeriques-a-votre-disposition

- IH2EF : Accompagner les parcours de formation des élèves
https://www.ih2ef.gouv.fr/accompagner-les-parcours-de-formation-des-eleves

- CEFPEP : Formation et visites d'entreprise pour les personnels de l'éducation nationale :
https://eduscol.education.fr/1518/l-offre-de-formations-cefpep

- Parcoursup : outils et ressources pour l'accompagnement des lycéens et l'information des familles
https://www.parcoursup.fr/

- Sites académiques information et orientation :
http://orientation.ac-creteil.fr/;
https://www.ac-versailles.fr/le-service-academique-d-information-et-d-orientation-saio-121524;
https://www.ac-paris.fr/portail/jcms/p2_1058340/service-academique-d-information-et-d-orientation-saio

- Plans de Formations académiques :
https://www.ac-paris.fr/portail/jcms/p1_746072/paf-consultation
https://dafor.ac-creteil.fr/paf2122/menu.php;
https://www.ac-versailles.fr/formation-des-personnels-122258

- Club des partenaires :
https://www.ac-paris.fr/portail/jcms/pre1_415559/les-offres

Objectif prioritaire :

> Intégrer dans le parcours de formation des nouveaux enseignants des immersions en entreprise et dans les lycées professionnels et technologiques.